

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

DEL-2014-104

Numéro de la délibération: 2014/104

Nomenclature ACTES: Domaine de compétence, aménagement du territoire

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 29/09/2014

Date de convocation du conseil : 23/09/2014

Date d'affichage de la convocation : 23/09/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents: M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, M. Yvon PÉRESSE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Faten ARAB-JAZIRI par M. Daniel LE COUVIOUR, M. Hervé JESTIN par M. Michel JARNIGON, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Rapport de Alexandra LE NY

Considérant l'intérêt d'agir dans le domaine de la prévention des inondations, et notamment contre les crues du Blavet, dans le but de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes sur le territoire de la commune, il est proposé d'inscrire les actions ci-dessous dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant Blavet, sous réserve de la labellisation de l'avenant PAPI Blavet en cours d'instruction :

1) - Installation d'un totem de crue quai Presbourg le long du Chemin du Halage répertoriant, avec les photos correspondantes, les niveaux atteints par les principales crues du Blavet (information préventive).

Cette action peut être subventionnée par le « PAPI » à hauteur de 50 % du coût TTC pour les études et les travaux.

2) - Mise en place de clapets anti-retour.

On recense près de 100 exutoires sur la ville susceptibles d'être équipés à terme en clapets anti-retour. Néanmoins, le subventionnement via le PAPI demeure incertain car la gestion des eaux pluviales est de compétence communale.

Cette action pourrait donc être subventionnée :

- à hauteur de 50 % du coût TTC pour la partie « Élément de mission "Étude Préliminaire (EP)" sur la mise en œuvre de clapets anti-retour incluant une minianalyse coût/bénéfice et maîtrise d'œuvre de conception » ainsi que l'étude de réduction de la vulnérabilité
- à hauteur de 40 % du coût TTC pour la partie Maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux (clapets anti-retour).

Par ailleurs, en cas d'avis favorable pour le subventionnement, cette action ne pourra être lancée au mieux qu'après mi 2015. Aussi, au vu des inondations de février 2014 rue de la Fontaine, il est proposé d'y installer sans attendre 5 clapets pour un coût estimatif, étude et travaux de 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC

Le détail de la demande de financement pour les 95 autres clapets figure au tableau cidessous.

3) - Installation de barrières de crues sur les rues des Moulins, des 3 Frères Cornec, de la Fontaine et quai Presbourg.

Il s'agira d'installation de matériels amovibles sur toutes les longueurs nécessaires ou d'une solution mixte intégrant des murets fixes et des barrières amovibles sur les entrées et circulations... Les solutions les plus adéquates seront proposées dans l'étude.

Financement:

Actions (estimations ci-dessous à confirmer par les études correspondantes)	État (PAPI)	Ville	Total
Totem de crue (financement État 50 % et Ville 50 %) étude : 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC travaux : 6 000 € HT, soit 7 200 € TTC	4 000 € HT,	4 000 € HT,	8 000 € HT,
	4 800 € TTC	4 800 € TTC	9 600 € TTC
5 clapets anti-retour à l'automne 2014 rue de la Fontaine (100 % Ville)	0	5 000 € HT, 6 000 € TTC	5 000 € HT, 6 000 € TTC
95 clapets anti-retour, sous réserve éligibilité au PAPI :			
Études préliminaires	7 125 € HT,	7 125 € HT,	14 250 € HT,
(150 € HT/u) : État 50 %, Ville 50 %)	8 550 € TTC	8 550 € TTC	17 100 € TTC
Travaux (750 € HT/u) : État 40 %, Ville 60%)	28 500 € HT,	42 750 € HT,	71 250 € HT,
	34 200 € TTC	51 300 € TTC	85 500 € TTC
Total Clapets anti-retour :	35 625 € HT,	49 875 € HT,	85 500 € HT,
	42 750 € TTC	59 850 € TTC	102 600 € TTC
Barrières de crues :			
Études : (Moe, géomètre, hydraulique)	25 000 € HT,	25 000 € HT,	50 000 € HT,
(État 50 %, Ville 50 %)	30 000 € TTC	30 000 € TTC	60 000 € TTC
Travaux : (État 40 %, Ville 60%) - Rue de la Fontaine : 480 000 € TTC - Rue des Moulins et 3 Frères Cornec : 24 000 € TTC - Quai Presbourg, près du giratoire : 24 000 € TTC	176 000 € HT,	264 000 € HT,	440 000 € HT,
	211 200 € TTC	316 800 € TTC	528 000 € TTC
Total barrières de crues :	201 000 € HT,	289 000 € HT,	490 000 € HT,
	241 200 € TTC	346 800 € TTC	588 000 € TTC
Total global des actions	240 625 € HT,	347 875 € HT,	588 500 € HT,
(sous réserve intégration clapets anti-retour au PAPI)	288 750 € TTC	417 450 € TTC	706 200 € TTC

Nous vous proposons:

- d'approuver ces actions,
- de retenir un coût global prévisionnel d'opération de **588 500 € HT**, soit **706 200 € TTC**, (dont à la charge de la ville : **347 875 € HT**, soit **417 450 € TTC**)
- de solliciter les subventions auprès de l'État au travers du programme PAPI ainsi qu'auprès des autres financeurs potentiels
- de signer tous les documents à intervenir afférents à ces actions

La délibération est adoptée par 26 voix pour, 5 abstentions et 2 refus de vote.

Ont voté pour : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, M. Yvon PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eddy RENAULT,

Se sont abstenus : Mme ARAB-JAZIRI Faten, M. Loïc BURBAN, M. Jean-Pierre DUPONT, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laurence LORANS

Ont refusé de voter : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Eric SEGUET

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2014

LA MAIRE Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE Christine LE STRAT

Fiche action n° 1-2 B

Axe 1 : information préventive/connaissance et conscience du risque

Installation d'un Totem de crue

Objectif de l'action :

La ville de Pontivy compte 800 bâtiments (commerces, maisons, appartements, etc.) dont 337 habitations et 24 kilomètres de voirie situés en zone inondable. Le Quai Niemen constitue un axe routier majeur de cette ville et des hauteurs de crues ont été relevées durant les événements du passé par les services de l'État (début 20ème siècle à nos jours). Les services de la ville de Pontivy ont lancé des recherches aux archives pour trouver les séries de photographies correspondant aux crues répertoriées par l'ex-DDE.

Le site est donc propice à l'installation d'un totem de crue (il se situe dans un axe routier fréquenté et est de plus en face de la péniche servant de locaux à l'office de tourisme), montrant les différentes hauteurs d'eau atteintes lors d'une dizaine de crues avec une série de photographie illustrant la ville inondée au niveau du Quai Niemen. En l'état des connaissances actuelles et des archives disponibles à ce jour, c'est le seul site sur le bassin versant permettant de présenter des photographies et des relevées de hauteurs d'eau déjà côtés en NGF sur une dizaine de crues remarquables.

Ce totem présentera de multiples intérêts :

- Conservation d'un patrimoine local par la reproduction de photographies en temps de crue ;
- Vigilance et sensibilisation de la population qui habite en zone inondable ;
- Attrait touristique et curiosité pour une population non directement concernée par la crue mais qui trouve un réel intérêt à pouvoir se la représenter ;

Description de l'action:

- Recensement du lieu d'implantation du totem et des photographies : en régie, par la ville de Pontivy, en partenariat avec le SMSB,
- Nivellement/fabrication (conception : impression des hauteurs de crue et des photographies sur support inaltérable)/installation d'un bloc granitique et pose du totem de crue : entreprise privée,
- Sensibilisation de la population : presse, bulletins municipaux.

Ce travail sera réalisé par la ville de Pontivy en partenariat avec le SMSB qui assistera techniquement la ville sur les questions liées aux crues et hauteurs d'eau atteintes sur ce site.

Maître d'ouvrage:

Ville de Pontivy

Coût de l'action:

Le marché comprend le nivellement, la conception, la fabrication et la pose du totem. Le coût de l'action est estimé à 8 000 € HT, soit 9 600 € TTC.

Calendrier:

Lancement début 2015

Plan de financement:

Étude de conception : 2000 € HT, soit 2400 € TTC					
Etat (par le biais du PAPI)	50 %	1 000 € HT, soit 1 200 € TTC			
Maître d'Ouvrage : Ville de Pontivy	50 %	1 000 € HT, soit 1 200 € TTC			
Travaux (maîtrise d'œuvre + pose) : 6000 € ht, soit 7200 € ttc Etat (par le biais du PAPI) : 50 % 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC					
Maître d'Ouvrage : Ville de Pontivy	50 %	3 000 € HT, soit 3 600 € TTC			
TOTAL Action :		8 000 € HT, soit 9 600 € TTC			

Fiche action n° 5-4

Axe 5 : mitigation ou réduction de la vulnérabilité

Fourniture et pose de clapets anti-retour sur les réseaux d'eaux pluviales de la commune de Pontivy

Objectif de l'action:

L'installation de clapets anti-retour sur les réseaux d'eaux pluviales de la commune de Pontivy (738 bâtiments dont 255 de plein pied, 24 kms de voiries, en zone inondable) contribuera à la réduction de la vulnérabilité d'un certain nombre de bâti, équipement et voirie par des mesures visant à empêcher ou ralentir la remontée des eaux du Blavet dans les réseaux d'eaux pluviales.

Description de l'action:

Fourniture et pose de clapets anti-retour sur les exutoires des réseaux d'eaux pluviales de la Commune de Pontivy.

Maîtrise d'œuvre de réalisation + travaux (pose).

Maître d'ouvrage:

Commune de Pontivy

Calendrier:

Hiver 2014 : installation de 5 clapets rue de la Fontaine, pris en charge par la ville de Pontivy 2015 et suivantes : dans le cadre du PAPI, installation de quelques 95 clapets anti-retour sur les exutoires eau pluviale sur les secteurs inondables.

Coût de l'action :

Le coût de l'action est estimé à :

- prise en charge par la ville, automne 2014 : 5 clapets pour 4 500 € HT, soit 5 400 € TTC
- Prise en charge par le PAPI : 95 clapets, pour 85 500 € HT, soit 102 600 € TTC

<u>Plan de financement dans le cadre du PAPI</u>:

Étude (l'unité : 150 € HT, soit 180 € TTC) pour 95 clapets : 14 250 € HT, soit 17 100 € TTC					
État (par le biais du PAPI)	50 %	7 125 € HT, soit 8 550 € TTC			
Maître d'Ouvrage : Ville de Pontivy	50 %	7 125 € HT, soit 8 550 € TTC			
Travaux (l'unité : 750 € HT, soit 900 € TTC), pour 95 clapets : 71 250 € HT, soit 85 500 € TTC					
Etat (par le biais du PAPI) :	40 %	28 500 € HT, soit 34 200 € TTC			
Maître d'Ouvrage : Ville de Pontivy	60 %	42 750 € HT, soit 51 300 € TTC			
Total action :		85 500 € HT, soit 102 600 € TTC			

Fiche action n° X-X

Axe 5 : mitigation ou réduction de la vulnérabilité

Étude de la réduction de la vulnérabilité au niveau de la zone pilote rue de la Fontaine et rue des Moulins sur Pontivy

Objectif de l'action :

L'objectif de cette action est de réduire la vulnérabilité de la rue de la Fontaine (de l'habitat et une activité) causée par les débordements du Blavet et de la rue des Moulins (habitat) causés par les débordements de la Vieille Rivière en rive droite, en se préservant de crues de période de retour fréquentes.

A ce jour, le quartier de la rue de la Fontaine est non protégé pour des crues de période de retour entre 2 et 5 ans.

Des propositions d'aménagement seront établies afin de protéger le quartier Rue de la Fontaine et Rue des Moulins pour des crues de 10 / 20 ans de période de retour.

Les propositions de barrages amovibles pourraient convenir sur ces quartiers.

Description de l'action:

- Étude de réduction de la vulnérabilité :
 - Étude d'implantation de barrages de crues au droit des zones habitations impactées régulièrement par les inondations, comportement hydraulique de la rivière, hauteur à protéger...
- Propositions d'aménagements : Implantation de barrage de crue,
 - Le long de la rue de la Fontaine et Quai Presbourg, de part et d'autre du Blavet,
 - Rues des Moulins et des 3 Frères Cornec sur les « dents creuses » représentées par des accès à la vieille Rivière faisant rupture dans les parapets
- Contraintes techniques :
 - Rue de la Fontaine : linéaire d'environ 200 m, implantation entre voirie et parking, emprise et support (longrine) à prévoir sur tout le linéaire, gestion de l'accès au parking, modification des niveaux de sol au droit de l'emprise
 - Rues des Moulins et des 3 Frères Cornec, Quai Presbourg : dents creuses dans parapets à fermer, embases et fixations à intégrer...
- Limite des protections proposées :
 - implantation préalable de clapets anti-retour sur les exutoires eau pluviale,
 - pompage à l'arrière du barrage pour évacuer les eaux pluviales qui seront bloquées par les clapets lors des inondations

Maître d'ouvrage:

Ville de Pontivy

Calendrier:

à partir de 2015...

Coût de l'action :

Le coût de l'action est estimé à 490 000 € HT, soit 588 000 € TTC

Des propositions d'aménagement seront établies

<u>Plan de financement</u>:

Étude : 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC						
État (par le biais du PAPI)	50 %	25 000 € HT, soit 30 000 € TTC				
Maître d'Ouvrage : Ville de Pontivy	50 %	25 000 € HT, soit 30 000 € TTC				
Travaux : 440 000 € ht, soit 528 000 € ttc						
Etat (par le biais du PAPI) :	40 %	176 000 € HT, soit 211 200 € TTC				
Maître d'Ouvrage : Ville de Pontivy	60 %	264 000 € HT, soit 316 800 € TTC				
Total action :		490 000 € HT, soit 588 000 € TTC				